



# *Plan National de Restauration du Milan royal*



*Rédaction* : J. Seriot avec la participation d'A. Mionnet, Y. Tariel et Y. André  
*Relecture* : M.-C. Cosmo, E. Rousseau - *Graphiques* : OCL  
*Photographies / Illustrations* : A. Barreau, F. Cahez, F. Desbordes, J.-F. Hellio  
et N. Van Igen, A. Labat/Colibri, A. Mionnet, Negri-Cretu/Colibri, R. Riols  
*Mise en page* : A. Barreau - LPO Service Edition © 2004 - ED0409002AB



*Plan National de Restauration  
du Milan royal*

---



*Une espèce gravement menacée*



*Le Milan royal*



1<sup>ère</sup> partie

## Le Milan royal, un des plus élégants rapaces de France

De part ses couleurs, sa finesse, sa légèreté en vol, son adresse, et sa longue queue en "V", le Milan royal est bien l'un des plus élégants rapaces de notre pays.



**NOM :** Milan royal

**NOM SCIENTIFIQUE :** *Milvus milvus*

**TAILLE :** 59 à 66 cm

**ENVERGURE :** 175 à 195 cm

**POIDS :** 800 et 1 250 g

**DIMORPHISME SEXUEL :** Il existe un léger dimorphisme de taille.

**MATURITÉ SEXUELLE :** 2 à 3 ans

**SOUS-ESPÈCE :** Le Milan royal a été décrit par Linné en 1758. Il existe deux sous-espèces, l'une eurasiennne qui est l'espèce nominale et l'autre localisée aux îles du Cap-Vert. Cette sous-espèce aurait récemment disparu.

**NOMBRE DE COUPLES EN FRANCE :** 3 000-3 800 couples





## Identification

Les Milans royaux sont facilement identifiables, entre autres grâce à leur longue queue rousse triangulaire et profondément échancrée, typique de l'espèce.

La tête est blanchâtre et le plumage brun rouge dessus et roux rayé de brun dessous. Les ailes sont tricolores dessus et on peut observer au-dessous deux tâches blanches, situées au niveau des poignets, caractéristiques du Milan royal. Les individus immatures sont semblables aux adultes mais plus clairs sur le dessous et mieux marqués sur le dessus.



*Milan royal*



*Milan noir*



*Milan royal*



*Milan noir*



*Buse variable*



## *C'est une espèce européenne...*

Le Milan royal est une espèce dont la distribution mondiale est "européenne". On le rencontre des îles du Cap-Vert à la Biélorussie. L'Ukraine constitue sa limite orientale de répartition. Cinq pays abritent près de 90 % de la population nicheuse mondiale (Allemagne, France, Espagne, Suisse et Suède) et près de 100 % si l'on y associe la Pologne, le Royaume-Uni et l'Italie (20 500 à 23 000 couples). Pour les 14 pays où la tendance d'évolution est connue, 5 accusent une baisse des effectifs nicheurs, et notamment l'Allemagne, l'Espagne et la France. Cinq pays voient leurs effectifs augmenter. Il s'agit du Royaume-Uni qui a fait l'objet d'une importante campagne de réintroduction, de la Suisse, de la Suède de la Pologne et de la Belgique. De nombreux pays méditerranéens et orientaux, situés en limite de l'aire de distribution, abritent des effectifs marginaux. Ils ne bénéficient pas de recensement récent, ce qui ne permet pas une évaluation de leur état de santé. Toutefois, la plupart de ces pays connaissent une tendance négative au début des années 90.

## *...et migratrice*

Le Milan royal est un migrateur partiel. Les populations les plus nordiques et les plus continentales traversent l'Europe, du nord-est au sud-ouest, pour aller hiverner en Espagne, en France et, dans une moindre mesure, en Afrique du Nord. Les populations méridionales sont en grande partie sédentaires. En Grande-Bretagne, les populations nicheuses sont elles aussi sédentaires. La majeure partie de la population

européenne hiverne en Espagne où un peu plus de 60 000 individus ont été dénombrés.

L'hivernage du Milan royal en France est un phénomène connu sur le piémont nord des Pyrénées occidentales depuis le début du XIX<sup>e</sup> siècle. Cent cinquante ans plus tard, le Béarn et le Pays Basque restent le fief français de ce rapace en hiver. En dehors de ces contrées et jusqu'au début des années 60, l'hivernage est exceptionnel. C'est au milieu des années 60 que la situation évolue.

Des dortoirs sont découverts dans les Ardennes, en Alsace, en Bourgogne et en Auvergne.

Dans les années 70, ce phénomène d'hivernage s'intensifie principalement au cœur de la zone de nidification (Lorraine, Morvan, Auvergne).



*Site de nidification  
en Champagne-Ardenne*

La présence de décharges domestiques à ciel ouvert a sans aucun doute grandement favorisé ce phénomène. Des dortoirs sont alors découverts dans de nombreux départements. Aujourd'hui l'hivernage est quasi-inexistant dans le nord-est de la France. Il existe en revanche deux pôles d'hivernage, le premier regroupant de 600 à 700 individus en Auvergne et le second près de 3 000 individus dans le piémont pyrénéen. Entre ces deux pôles distincts, des dortoirs sont notés çà et là, non loin de décharges dont une particulièrement excentrée à Entressen dans les Bouches-du-Rhône.



Carte de répartition et d'évolution des effectifs du Milan royal



Site de nidification  
dans le Cantal



## Statut légal du Milan royal en France

- Le Milan royal est protégé au titre de la loi du 10/07/76 et de l'Arrêté ministériel du 17/04/81. Il figure en annexe I de la "Directive oiseaux" n°79/409/CEE.
- Le Milan royal figure également en annexe II de la convention de Washington du 3 mars 1973 (dont le commerce est strictement réglementé).
- Pour le règlement communautaire CITES (CEE) n° 3626/82, il figure en annexe C1.
- Il apparaît en annexe II, comme espèce de faune strictement protégée, de la Convention de Berne du 19 septembre 1979 (conservation des espèces migratrices).

### Statut de conservation

En France, l'espèce ne figure pas sur la liste rouge, mais est classée dans la catégorie "à surveiller". Ce statut, sans doute vrai il y a 15 ans encore, n'est plus du tout d'actualité. Une révision de celui-ci est en cours.



## Le Milan royal en France

En France, la population est estimée à 3 000 à 3 800 couples territoriaux. Mais, la répartition du Milan royal n'est pas homogène et l'on distingue cinq foyers principaux : ensemble du piémont pyrénéen (des Pyrénées-Atlantiques à l'ouest de l'Aude représentant 15 à 20 % des effectifs), le Massif central (40 %), occupé dans sa majeure partie et qui possède les effectifs les plus denses en son centre (surtout Puy-de-Dôme, Cantal et Haute-Loire), la chaîne jurassienne (20 %) du nord de l'Ain au sud de l'Alsace et surtout dans le Jura, les plaines du Nord-Est (15 %) et la Corse (moins de 10 %) qui abrite une des dernières populations insulaires méditerranéennes (150-250 couples en 1996). Dans les plaines du nord-est de la France, quelques populations, considérablement affaiblies, se partagent les derniers ensembles herbagers : Auxois et Morvan (Côte d'Or), Bassigny (Haute-Marne), Alsace Bossue, Pays de Hanau, Sungdau des étangs (Vosges, Haut-Rhin et Bas-Rhin).

## Reproduction

Dès son retour de migration, entre quelques manifestations territoriales, le couple s'affaire à la restauration du nid, voire à la construction d'un nouveau. Il est constitué de branches et brindilles, et il est souvent garni de papiers, plastiques et chiffons. Peu de temps avant la ponte, le mâle dépose de la laine de mouton dans la cuvette destinée à recevoir les œufs. Il est habituellement construit dans la fourche principale ou secondaire d'un grand arbre. Localement, dans certaines îles méditerranéennes (Baléares, Cap-Vert), les oiseaux nichent dans les rochers ou falaises, ce qui n'est pas le cas en Corse. L'essence utilisée



est le plus souvent un Hêtre ou un Chêne. Le nid est situé à moins de 100 mètres de la lisière et souvent à flanc de coteau. Le Milan royal niche également dans les haies avec de gros arbres et, dans certains cas sur des arbres isolés. La femelle pond 2 à 3 œufs, rarement 1 ou 4, en moyenne 2,1 à 3,2. La ponte est généralement déposée dès fin mars. La reproduction est plus tardive dans les régions montagneuses au climat rigoureux. Inversement, la reproduction est plus précoce dans le Sud, où la plupart des pontes sont déposées entre le 5 et le 31 mars. Après 31-32 jours d'incubation et 40 à 60 jours d'élevage, les jeunes, même s'ils restent dépendants, quittent le nid.

La première reproduction n'intervient qu'à l'âge de 2 ou 3 ans.

## Alimentation

Le Milan royal est une espèce très opportuniste, de surcroît charognard, il n'est guère étonnant que son régime alimentaire soit très éclectique. Il recherche ses proies en cerclant assez haut dans le ciel ou en pratiquant le vol à faible hauteur. Les micromammifères en période hivernale, en particulier le Campagnol des champs, peut représenter 90 % de ses proies. Il est intéressant de constater la prépondérance du poisson en période de nidification dans les régions d'étangs (Lorraine, Champagne-Ardenne). Loin d'être un pêcheur hors pair, le milan trahit ici ses mœurs de charognard et sa tendance à parasiter les autres oiseaux piscivores. C'est aussi un bon chasseur qui capture beaucoup d'oiseaux, notamment des jeunes récemment sortis des nids. Il ne dédaigne pas non plus les vers de terre et les insectes dont il peut faire une consommation importante. Une bonne partie de ces proies est récoltée à l'état de cadavres.

## Habitat et densité

Le Milan royal est une espèce de nos zones rurales. Il fréquente principalement des zones agricoles ouvertes associant élevage extensif et polyculture. C'est dans ce type de paysage que la gamme de ses proies est la plus abondante et diversifiée. Les surfaces en herbage (pâtures, prairies) sont généralement majoritaires.

## Dynamique des populations

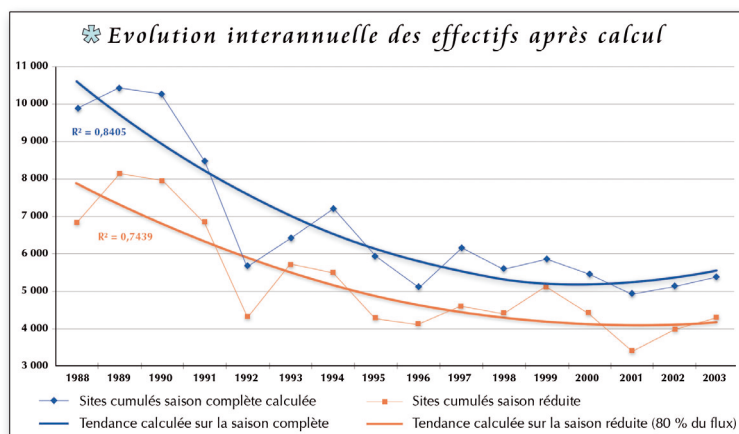
Le Milan royal est une espèce longévive dont le maintien des populations est basé sur la survie des adultes plutôt que sur une natalité élevée.

A l'image des adultes, fidèles à leur site de reproduction, la première nidification des jeunes a souvent lieu dans leur région d'origine. La plupart des couples de milans produisent 1 à 3 jeunes à l'envol. Les différents taux de réussite des nichées enregistrés en France sur les sites où l'espèce est ou a été suivie sont légèrement inférieurs à ceux mis en évidence dans le reste de l'Europe.

## Date de la migration

La migration postnuptiale du Milan royal commence dès le début du mois d'août et se prolonge jusqu'en novembre. Le pic du passage est enregistré au mois d'octobre.

La migration pré-nuptiale débute dès janvier et peut être perceptible jusqu'en avril ou mai. Le passage est le plus intense en février - mars.





## *Le Milan royal, une espèce en danger*

Des menaces, nombreuses et variées, entraînent une diminution de l'aire de répartition et une baisse des effectifs.

Une dizaine de menaces sont identifiées. Selon les régions et/ou les périodes de l'année, l'une ou l'autre sera prépondérante. Souvent, c'est bien le cumul de différentes menaces qui est responsable du recul de l'espèce.



### *La dégradation de son habitat et la disparition des populations proies*

On note une progression des surfaces en maïs aux dépens des prairies, pâtures et autres cultures qui étaient beaucoup plus riches en proies.

Les modes de cultures, plus intensifs, et les traitements phytosanitaires néfastes aux micro-mammifères proies, mais aussi la déprise agricole entraînant l'extension des boisements au détriment des paysages ouverts ont un effet négatif.

### *L'empoisonnement*

- *Empoisonnements volontaires lors de campagnes officielles*

La bromadiolone, puissant anticoagulant, est régulièrement autorisée par dérogation par les services de l'Etat pour lutter contre les pullulations cycliques du Campagnol terrestre. L'impact sur la faune sauvage non cible est catastrophique pour les espèces prédatrices du campagnol. En 1998, sur une surface de 44 000 ha traités à la bromadiolone en Franche-Comté, 846 cadavres d'espèces non ciblées ont été découverts dont 53 Milans royaux. Un exemple parmi tant d'autres.

- *Empoisonnements involontaires des prédateurs (pratiques illégales)*

Les mœurs de charognard du Milan royal le rendent particulièrement sensible aux empoisonnements volontaires, pourtant d'une totale illégalité. Des cas sont malgré tout constatés chaque année dans notre pays. Le poison est dissimulé dans des appâts, certains l'accusant de s'attaquer au petit gibier.



## ***La diminution du nombre de décharges***

Le Milan royal fréquente volontiers les décharges à ciel ouvert où il peut facilement trouver de la nourriture (déchets mais également tous les mammifères y vivant). La Directive 1999/31/CE du Conseil du 26 avril 1999 concernant la mise en décharge des déchets prévoit la fermeture des décharges au cours de ces prochaines années. Cette diminution progressive des dépôts d'ordures pourrait avoir des conséquences sur la survie des populations de Milans royaux.

## ***Le tir***

Le Milan royal est peu farouche et très visible. Ceci le rend particulièrement sensible aux tirs illégaux, qui peuvent intervenir aussi bien autour du nid qu'en migration et en hivernage. En Corse, des individus sont tirés chaque année. Au centre de soins du Parc naturel régional de Corse, le Milan royal représente 7,2 % des oiseaux récupérés. 25 % des Milan royaux récupérés blessés l'ont été par plomb. Sur 49 reprises de milans bagués en France, 7 ont été victimes de tirs (enquête 2001).

## ***Lignes électriques***

Le réseau électrique aérien représente une menace importante pour les oiseaux de grande taille comme le Milan royal. Il peut influencer significativement la dynamique d'une population en accentuant de manière directe son taux de mortalité. Sur 10 ans de cas d'électrocution constatés en France, le Milan royal arrive au 5<sup>ème</sup> rang des 23 espèces touchées.

## ***Les collisions avec les véhicules***

La circulation automobile est responsable de 12,5 % des admissions en Centre de soins des Milans royaux (enquête de l'été 2001). Sur 49 reprises de milans bagués en France, 13 avaient été victimes d'une collision avec un véhicule. Cette menace est liée au mode de chasse du milan, à la richesse des bords de route en petits rongeurs, aux aménagements et profil de la route (absence de haies, surface en herbe, route en remblai...).

## ***La prédation et la compétition interspécifique***

En Franche-Comté, le Grand-Duc d'Europe peut être un prédateur efficace du Milan royal en période de nidification, mais ne peut en aucun cas être responsable de l'affaiblissement de ses populations.

## ***Les éoliennes***

L'installation d'éoliennes peut être préjudiciable au Milan royal. C'est du moins ce qui ressort d'un constat fait en Allemagne où cette espèce arrive au 5<sup>ème</sup> rang des espèces découvertes au pied des installations en 2003. Un résultat à moduler cependant, car aucun protocole ni analyse scientifique n'a été mené sur le sujet. Il n'en demeure pas moins une victime. En France, actuellement, aucun cas n'a été rapporté.





## 3<sup>ème</sup> partie

# Une espèce qui bénéficie de mesures de conservation



## Un plan de restauration national

Faisant suite aux engagements pris au sommet de Rio de 1992, l'Etat français a ratifié la Convention cadre sur la diversité biologique dès 1994. La mise en place de plans de restauration contribue pleinement aux objectifs de cette convention. Suite à l'alerte lancée par la LPO dès 1999 sur l'effondrement des populations de Milan royal en France mais aussi en Europe, un groupe de travail constitué par le ministère de l'Ecologie et du Développement Durable (MEDD) a travaillé sur la rédaction d'un plan de restauration national. Ce plan fut validé par le Comité National de Protection de la Nature en mai 2002.

Le MEDD a confié à la LPO la coordination du programme national d'action en faveur de cette espèce encore peu étudiée et peu suivie en France.

Ce plan est pluriannuel. Comme la plupart des plans de restauration "rapace", la durée de la première phase est fixée à 5 ans (2003-2007). Un comité de pilotage, composé d'experts, valide chaque année un programme de travail après analyse du bilan de l'année précédente. Ce comité de pilotage est sous la tutelle du MEDD.

## Un objectif principal...

L'objectif général du plan de restauration est de stopper le déclin des effectifs français et de restaurer les populations.

## ...décliné en onze volets

### Mesures favorables à la population nicheuse

**1 - Faire l'inventaire de la population nicheuse et suivre sa dynamique :**

- Faire un inventaire national.
- Améliorer la connaissance des effectifs des secteurs mal connus.
- Redéfinir le statut de conservation du Milan royal en France.
- Suivre des populations échantillons.
- Mieux connaître les zones d'hivernage des populations nicheuses françaises.
- Maintenir une veille du statut de la population corse, dernière population insulaire méditerranéenne en bonne santé.

**2 - Mettre en place des mesures conservatoires des habitats et de gestion favorables au Milan royal :**

- Utiliser les mesures agro-environnementales pour l'aménagement des milieux :
  - Réactualiser les ZICO et les ZNIEFF en fonction du "nouveau" statut du Milan royal.
  - Promouvoir les désignations de ZPS sur les principaux noyaux de population.
  - Expérimenter des placettes d'alimentation sur des populations échantillons.



### **3 - Identifier et réduire les facteurs de mortalité et de dérangement :**

- Limiter l'impact des rodenticides :
  - Faire modifier les modes de traitement, notamment à la bromadiolone, pour qu'ils soient moins nocifs pour la faune sauvage.
  - Faire l'inventaire des zones traitées en France.
  - Définir un protocole de suivi de l'impact de la bromadiolone sur les populations de Milan royal.
  - Suivre l'impact de la bromadiolone sur des populations échantillons.
- Limiter l'impact des lignes électriques :
  - Négocier avec EDF/RTE nationale pour que le Milan royal soit pris en compte comme espèce prioritaire.
  - Estimer l'impact des lignes sur des populations test.
  - Inscrire dans les documents d'objectifs concernant le Milan royal la neutralisation des lignes électriques.
- Faire un bilan annuel des cas de mortalité.
- Sensibilisation des forestiers aux dérangements en période de reproduction.

### **Mesures favorables aux populations migratrices traversant notre pays**

**4 - Poursuivre le suivi standardisé de la migration sur les sites français les plus représentatifs de l'évolution des populations européennes.**

### **Mesures favorables aux populations hivernant en France** (et tant que de graves menaces sur l'espèce persistent dans les autres pays d'hivernage)

**5 - Inventaire et suivi des dortoirs**

**6 - Création de placettes d'alimentation provisoires pour éviter la disparition des oiseaux lors de la fermeture des décharges et expérimentation des placettes sur des secteurs sans décharge :**

- Mise en place de placettes d'alimentation provisoires près des dortoirs dépendants des décharges.
- Expérimentation de placettes sur des secteurs sans décharge.

### **Mesures relatives à l'organisation nationale**

**7 - Mettre en place et animer un réseau national :**

- Réalisation d'une feuille de liaison.
- Mise en place et gestion d'un site web Milan royal.
- Organisation d'une réunion annuelle du réseau.

**8 - Rechercher les moyens financiers pour la mise en place de l'ensemble des mesures du plan.**

### **Mesures relatives à une cohérence européenne de conservation de l'espèce**

**9 - Mettre en place un réseau européen de connaissance et de conservation.**

**10 - Organiser un colloque international Milan royal.**

**11 - Promouvoir la rédaction d'un plan d'action européen.**

### **Mise en œuvre du plan de restauration**

Le comité de pilotage qui suit ce dossier est composé de représentants du MEDD, du CNPN, de la Diren Champagne-Ardenne, de l'ONF, du CRBPO et de la LPO mais aussi de deux scientifiques, d'un pharmacien spécialiste phytosanitaire, d'un expert ornithologue pyrénéen et de deux experts ornithologues Corse dont un du Parc Naturel régional de Corse. La mise en commun de toutes les énergies de l'Etat, des collectivités, des associations et de tous les acteurs qui agissent sur le territoire, pourra permettre le maintien de ce rapace sans doute le plus élégant de notre pays. Enfin, il est bon de rappeler que la France a, vis-à-vis du Milan royal, une responsabilité internationale.